

**Appel à manifestation d’intérêt**

**Fête de l’Europe 2025**

**Sélection des animations qui constitueront la programmation de la Fête de l’Europe 2025, à l’échelle de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg**

|  |  |
| --- | --- |
|  **Date de publication** | XXX |
| **Publication** | alsacemarchespublics.eu ; strasbourg.eu |
| **Date limite de dépôt** **du dossier de candidatures** | Le **24/01/2025 à 12h00** (Heure de Paris) |
| **Adresses électroniques** | **Les offres devront être impérativement et obligatoirement déposées sur la plateforme** :  <https://alsacemarchespublics.eu>et adressées en copie à :morgane.delpeuch@strasbourg.eu christelle.hamm@strasbourg.eu |

Ce document a pour objectif de détailler les conditions générales de l’édition 2025 de la Fête de l’Europe et vise à recueillir des propositions d’animations qui se dérouleront à Strasbourg et dans les communes de l’Eurométropole de Strasbourg, entre le 3 et 31 mai 2025.

**La Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières (DREIT) de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg coordonne l’ensemble des évènements proposés dans le cadre de la Fête de l’Europe. Chaque prestataire est responsable de la bonne préparation, de l’organisation et de la tenue de son évènement. Par ailleurs, chaque porteur de projet devra se charger de faire les demandes et de s’assurer d’obtenir les autorisations administratives et logistiques nécessaires au bon déroulement de son action (autorisation d’occupation du domaine public, droits SACEM…).** Au besoin, il pourra être accompagné par la Direction des relations européennes, internationales et transfrontalièresqui fera le lien avec les autres services de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg.

**Pour l’édition 2025 de la Fête de l’Europe, un seul et unique AMI commun à la Ville et à l’Eurométropole de Strasbourg est publié. Cet AMI est scindé en 2 lots délimités par le territoire d’action, disposant chacun de son propre budget :**

* **Lot 1: Ville de Strasbourg**
* **Lot 2: Eurométropole (hors Ville de Strasbourg)**

**Les candidat.es ont la possibilité de proposer un ou plusieurs projets sur le territoire de la Ville de Strasbourg et/ou sur le territoire de l’Eurométropole (territoire correspondant à toutes les communes sauf Strasbourg) dans le cadre de cette procédure unique d’appel à manifestation d’intérêt.**

Plusieurs cas de figure existent :

* Vous souhaitez organiser un événement sur le territoire de la Ville de Strasbourg : dépôt d’un dossier pour votre projet dans le lot 1 de l’AMI ;
* Vous souhaitez organiser un événement sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg : dépôt d’un dossier pour votre projet dans le lot 2 de l’AMI ;
* Vous souhaitez organiser plusieurs événements sur le territoire de la Ville de Strasbourg : vous déposez un dossier par projet dans le lot 1 de l’AMI ;
* Vous souhaitez organiser plusieurs événements sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg : vous déposez un dossier par projet dans le lot 2 de l’AMI ;
* Vous souhaitez déposer le même projet côté Ville et coté Eurométropole de Strasbourg : vous déposer deux dossiers distincts dans chacun des lots de l’AMI en précisant le projet organisé par territoire (Strasbourg ou une commune de l’Eurométropole) ;
* Vous souhaitez déposer des projets différents côté Ville et côté Eurométropole de Strasbourg : vous déposer deux dossiers distincts dans chacun des lots de l’AMI en précisant le projet organisé par territoire (Strasbourg ou une commune de l’Eurométropole).

Une fiche explicative détaillée étape par étape des modalités de dépôt d’un dossier de candidature sur la plateforme dédiée est jointe en annexe 1.

1. **Présentation de la Fête de l’Europe 2025**

Depuis 2014, la Ville de Strasbourg organise chaque année au mois de mai « la Fête de l’Europe ». Ce rendez-vous festif et convivial est un outil de mobilisation et de participation citoyenne. Grand public, cet évènement prend la forme de manifestations de nature très variée à destination de tous les habitant.e.s du territoire. À travers une programmation festive, inclusive et ludique, elle participe à la sensibilisation des citoyen.ne.s aux enjeux européens et à leur rôle dans la mise en œuvre du projet européen.

Ainsi, chaque année, des ateliers ludiques, des animations artistiques et culturelles, des expositions, ou tout autre type d’actions prennent place dans la ville, et depuis quatre ans dans les communes de l’Eurométropole, pour permettre aux citoyen.ne.s de se retrouver et de célébrer l’Europe sur le territoire.

Pour l’année 2025, et sur le modèle de la Kermesse européenne de 2024, un temps fort sur un site de Strasbourg sera proposé le 9 mai 2025, lors de la Journée de l’Europe. Des animations diverses pourront avoir lieu afin de célébrer l’Europe. Ouvert au grand public, et plus particulièrement à la jeunesse, cet événement doit pouvoir donner à la Fête de l’Europe un aspect festif et visible de tous.

L’édition 2025 de la Fête de l’Europe s’inscrira dans l’actualité européenne et internationale incontournable avec les 80 ans de la Libération et de la victoire de la Seconde Guerre Mondiale le 8 mai 2025.

Les actions de la Fête de l’Europe pourront également faire l’écho à l’année européenne 2025 dédiée à l’éducation à la citoyenneté numérique. En 2025, la Ville de Strasbourg se verra décerner le label « Ville européenne du sport 2025 », et en lien avec les Jeux Olympiques de Paris 2024, des actions pourraient être organisées dans ce cadre pour (ré)affirmer le sport comme vecteur d’inclusivité et de promotion de valeurs.

Enfin, les 13 et 14 juin se déroulera la 6ème édition de l’European Youth Event (EYE). Des actions mettant en avant cet évènement pourront être organisées afin de sensibiliser les jeunes du territoire et de les inciter à participer aux activités organisées dans le EYE Village.

Pour plus d’information sur l’European Youth Event, rendez-vous sur le site dédié : <https://european-youth-event.europarl.europa.eu/fr/home>

**Pour plus d’informations, vous trouverez ci-joint le programme de la Fête de l’Europe de l’édition 2024 (annexe 2)**

1. **Lieux ouverts au public**

La Fête de l’Europe se déroulera, comme indiqué précédemment, dans toute la ville de Strasbourg, ainsi que dans les autres communes de l’Eurométropole tout au long du mois de mai 2025.

Les projets sélectionnés à l’issue de cet appel à manifestation d’intérêt seront répartis de manière équilibrée et équitable sur le territoire de la Ville et de l’Eurométropole, dans la limite du nombre de projets retenus et des ressources disponibles.

Les animations se dérouleront majoritairement en plein air, en tenant compte de la nature du projet. L’investissement d’un lieu fermé sera envisageable, mais soumis aux mêmes conditions d’accès que pour les évènements organisés hors Fête de l’Europe (redevance pour occupation du domaine public, frais de location de salles, demande d’autorisations) à la charge des candidats.e.s. Ces dernier.e.s pourront être accompagné.e.s au mieux par les services de la ville dans les démarches administratives qu’ils.elles devront remplir et prendre en charge.

Pour rappel, les lieux publics étant particulièrement difficiles à mobiliser, le.la candidat.e est encouragé-e à proposer un lieu dans son offre dont il aura vérifié la disponibilité au préalable. En cas de difficulté, le.la candidat.e pourra être accompagné.e par la collectivité pour identifier des lieux en fonction de la nature des projets proposés et de leur disponibilité.

1. **Objectifs des offres de prestations déposées dans le cadre de cet appel à manifestation d’intérêt**

Chaque année, la Fête de l’Europe doit permettre au grand public d’apprendre, de découvrir, de rencontrer d’autres citoyen.ne.s ou porteurs.euses de projets et d’échanger avec eux.elles sur l’Europe.

Pour 2025, la Fête de l’Europe doit poursuivre les objectifs ci-dessous :

* **Proposer une programmation festive, inclusive et ludique, participant à la sensibilisation des citoyen.ne.s aux enjeux européens et à leur rôle dans la mise en œuvre du projet européen en garantissant des actions accessibles à toutes et à tous;**
* **Proposer des animations à destination d’un public de tous âges (enfants, des jeunes, des scolaires, des adultes et d’un public familial), issu de tous les horizons sociaux et géographiques de Strasbourg et de l’Eurométropole, de touristes attirés par le statut européen de notre ville, favorisant la rencontre entre les générations;**
* **Inclure des actions à destination de la jeunesse et favorisant la participation citoyenne;**
* **Déployer l’Europe dans l’espace public par des actions culturelles et artistiques;**
* **Proposer des actions illustrant l’Europe concrète, du quotidien et du pratique;**
* **Proposer des actions spécifiques pour la journée du 9 mai ;**
* **Valoriser la dimension transfrontalière du territoire;**
* **Organiser des évènements délocalisés dans tous les quartiers de la Ville et toutes les communes de l’Eurométropole ;**
* **Encourager les synergies entre associations et partenaires locaux;**
* **Surprendre le public par des animations ou lieux inattendus.**
1. **Éléments à la charge des candidat.e.s**

Le jour de leur prestation, les candidat.e.s seront présent.e.s au moins 1 heure avant sur le lieu de leur animation et devront respecter les horaires indiqués dans la plaquette du programme. Ils.elles devront rendre les lieux dans le même état qu’avant leur prestation et assurer la remise en état en lien avec le personnel de conciergerie le cas échéant.

**Ils.elles devront apporter le matériel nécessaire à la réalisation de leur prestation.**

**La facturation de leur prestation sera globale et intègrera l’ensemble des coûts afférents à leur prestation.**

1. **Indemnisation en cas de report ou d’annulation de la Fête de l’Europe 2025**

Si par décision de la Ville et/ou de l’Eurométropole de Strasbourg, la manifestation venait à être reportée ou annulée, la Ville et/ou l’Eurométropole de Strasbourg s’engagent à verser le montant correspondant aux dépenses engagées pour la réalisation du projet, et sous réserve de présentation de factures et de pièces justificatives des dépenses effectuées.

1. **Invitation à présenter un projet d’animation à plusieurs**

**Les candidat.e.s sont encouragé.e.s à proposer un projet d’animation à plusieurs.** À cette fin, ils.elles ont la possibilité de **présenter une offre en groupement**.

On appelle un groupement d’opérateurs économiques une association temporaire d’opérateurs qui n’est pas dotée de la personnalité morale mais qui est destinée à présenter une offre commune pour exécuter un marché public. Son existence relève d’une durée définie : la durée du marché public.

Ce groupement peut être solidaire lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement est engagé financièrement pour la totalité du marché public.

Le groupement peut être conjoint lorsque chacun des opérateurs économiques membres du groupement s’engage à exécuter les prestations qui lui sont attribuées dans le cadre de l’exécution du marché public.

Lorsque les candidat.e.s souhaitent présenter une offre en groupement, **ils.elles sont invité.e.s à compléter les formulaires DC1 et DC2** en annexes au présent appel à manifestation d’intérêt**.** Le **mandataire du groupement doit remplir les deux DC** (DC1 et DC2). Les autres membres du groupement doivent remplir uniquement le DC2. Ces documents sont disponibles gratuitement sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>.

**Les notices explicatives détaillées des formulaires DC1 et DC2** sont disponibles à l’adresse suivante : <http://bit.ly/3EH0owL>

1. **Matériel/ Éléments à la charge de la Ville de Strasbourg**

Pour les événements en ville de Strasbourg :

Si la prestation est organisée dans une salle municipale, les services de la Ville de Strasbourg veilleront à mettre à disposition un espace adapté aux besoins de chaque prestataire retenu.

**Du matériel (chaises, tables, pupitres, …) peut être sollicité et fourni en nature, sous réserve de disponibilité. Celui-ci devra être sollicité en amont de l’événement et expressément par mail.**

**Les services de la Ville ne peuvent garantir la disponibilité du matériel.**

Les besoins spécifiques en arrivée électrique, rallonges, WIFI, etc. seront directement vus avec les différents responsables de sites où se dérouleront les prestations.

Dans le cas d’une mise à disposition d’une salle municipale, il revient aux porteurs de projet de prendre en charge les frais annexes (électricité, eau…).

Pour les événements dans une commune de l’Eurométropole :

Si la prestation est organisée dans une salle municipale de la commune ciblée, les services de l’Eurométropole de Strasbourg, en lien avec ceux de la commune concernée, veilleront à mettre à disposition un espace adapté aux besoins de chaque prestataire retenu.

**Du matériel (chaises, tables, pupitres, …) peut être sollicité et fourni en nature, sous réserve de disponibilité. Celui-ci devra être sollicité en amont de l’événement et expressément par mail au service concerné de la commune accueillant l’action.**

**Les services de l’Eurométropole de Strasbourg et de la commune concernée ne peuvent garantir la disponibilité du matériel.**

Les besoins spécifiques en arrivée électrique, rallonges, WIFI, etc. seront directement vus avec les différents responsables de sites où se dérouleront les prestations.

1. **Communication**

Les services de la Ville et de l’Eurométropole de Strasbourg mettent en place une **stratégie de communication globale** (campagne d’affichage, programme, communication sur les réseaux sociaux, dans les médias…). L’ensemble des actions portées et organisées par les associations participantes à la Fête de l’Europe sera inclus dans le programme.

Les candidat-e-s retenu-e-s dans l’appel à manifestation d’intérêt s’engagent à fournir une courte présentation écrite de leur action indiquant l’intitulé du projet, la date, heure et lieu, les modalités de participation (par exemple les inscriptions obligatoires) et sa nature.

Une fois finalisé, ce programme sera transmis aux partenaires pour diffusion. Le visuel de la Fête de l’Europe (format jpeg et affiche) sera également transmis aux associations.

**Au vu du grand nombre d’événements inscrits dans le cadre de la Fête de l’Europe, la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg ne peuvent faire de communication spécifique pour chaque événement. Par conséquent, les porteurs de projets participants sont fortement encouragés à communiquer en propre sur leurs actions, en restituant l’évènement dans le cadre de la Fête de l’Europe, et en réutilisant le visuel et/ou la charte graphique de la Fête de l’Europe 2025.**

Une fois le programme papier imprimé, des exemplaires seront mis à disposition des associations dans les locaux de la Direction des Relations Européennes, Internationales et Transfrontalières. Les porteurs de projets participants pourront également relayer via leurs réseaux sociaux la communication globale de la Fête de l’Europe.

1. **Sécurité**

Les procédures de sécurité sur les autres sites que ceux appartenant à la Ville de Strasbourg relèvent uniquement de la responsabilité des organisateurs (ex : cinémas, jardins associatifs, librairies…).

1. **Réunion d’information**

Pour permettre aux candidat.e.s de poser toutes les questions nécessaires au dépôt de leur.s proposition.s et de faire la connaissance d’autres candidat.e.s, et éventuellement de proposer un projet en commun, **une réunion d’information sera organisée le 3 décembre 2024 à 14h00 en visioconférence.**

**Si vous souhaitez y participer, merci de l’indiquer au plus tard le 29 novembre 2024 à :**

* **Christelle HAMM:** christelle.hamm@strasbourg.eu
* **Morgane DELPEUCH:** morgane.delpeuch@strasbourg.eu

Elles vous transmettront toutes les informations pratiques nécessaires ainsi que le lien de connexion.

1. **Permanences d’information**

Pour permettre aux porteurs de projet de poser des questions relevant des aspects purement techniques (dépôt d’un dossier sur la plateforme, questions relatives aux documents obligatoires…), deux permanences d’information sont organisées les :

* **jeudi 12 décembre 2024 de 09h à 12h** à la Direction des Relation Européennes, Internationales et Transfrontalières (4 rue Brûlée)
* **mardi 14 janvier 2025 de 14h à 17h** à la Direction des Relation Européennes, Internationales et Transfrontalières (4 rue Brûlée)

**Pour des raisons d’organisation, merci de bien vouloir vous inscrire au plus tard le 5er décembre 2024 par mail auprès de** :

* **Christelle HAMM:** christelle.hamm@strasbourg.eu
* **Morgane DELPEUCH:** morgane.delpeuch@strasbourg.eu

Un créneau de 30 minutes sera dédié à chaque porteur de projet qui se sera inscrit au préalable.

Vous pouvez également poser vos questions directement sur la plateforme Alsace Marchés Publics dans l’onglet « Question > Poser une question », sur la page dédiée à l’AMI Fête de l’Europe 2025.

1. **Processus de sélection des offres de prestations déposées**

La Ville et l’Eurométropole de Strasbourg ont le souci d’assurer la transparence et l’équité tout au long de ce présent appel à manifestation d’intérêt. Celui-ci se déroule en 4 étapes principales :

* **1ère étape :** publication et diffusion de cet appel à manifestation d’intérêt en vue d’un dépôt des propositions de prestations au plus tard le **24 janvier 2025 à 12h00 (heure de Paris)** ;
* **2ème étape** : sélection par la Direction des Relations européennes, internationales et transfrontalières de la Ville et **l’Eurométropole** de Strasbourg des meilleures propositions au regard des critères énoncés ci-dessous et dans la limite de l’enveloppe budgétaire disponible d’un montant de **40 000 € HT** pour la Ville de Strasbourg et d’un montant de **24 000 € HT** pour l’Eurométropole de Strasbourg ;
* **3ème étape**: contractualisation par la conclusion d’un marché public, via la signature de l’acte d’engagement, avec les prestataires dont une ou plusieurs proposition.s aura/auront été retenue.s ; l’acte d’engagement sera à signer uniquement par les porteurs de projet dont le dossier aura été retenu ;
* **4ème étape**: évaluation et bilan après l’évènement, sur la base d’un questionnaire transmis par la DREIT.

Le détail des différentes étapes du processus de sélection est à retrouver ci-après :

**1ère étape : Réception des propositions de prestations**

**Dans le cadre de la 1ère étape, les candidat.e.s remettront au plus tard le 24 janvier 2025 à 12h00 (Heure de Paris) un dossier de candidature déposé sur la plateforme numérique dédiée**, rédigé en langue française, comprenant les éléments suivants :

* Une présentation détaillée de la ou des prestation.s proposée.s comprenant :
	+ **Une lettre de candidature datée et signée** présentant la compréhension de l’appel à manifestation d’intérêt par le ou la candidat.e et illustrant en quoi le projet répond aux critères énoncés dans celui-ci, ses activités, sa structure juridique et ses motivations, les nom, prénom et numéro de téléphone portable du référent présent pendant la prestation. Cette personne devra être joignable depuis la phase d’installation jusqu’à la libération du site, en particulier en cas d’urgence ;
	+ **La fiche de renseignement ci-jointe complétée (annexe 3)** permettant la bonne compréhension de la prestation proposée, ses différentes modalités possibles (prestation et organisation projetées, espace nécessaire, partenariats potentiels, nombre d’intervenants, modalités de participation des citoyen.ne.s, de recensement et de restitution des propositions, temps de montage et démontage le cas échéant, calendrier, perspectives…), les moyens humains techniques mobilisés pour la prestation ainsi que l’objectif ou les objectifs de développement durable auquel/auxquels la proposition entend répondre (à argumenter) ;
	+ **Les éléments relatifs à la capacité financière du/de la candidat.e** : à minima des éléments démontrant la capacité à mettre en œuvre le projet, si possible les 2 derniers bilans et comptes de résultat ;
	+ **Une attestation d’assurance responsabilité civile** ;
	+ Les formulaires DC1 et DC2**en cas de groupements de candidat.e.s**
	+ Tout document utile pour la bonne compréhension du projet.

**Les offres transmises seront analysées selon les critères de sélection suivants (critères communs pour chacun des lots) :**

|  |
| --- |
| **1- Adéquation de la proposition avec les objectifs de la Fête de l’Europe (Cf. article 3 du présent document)** |
| Analyse sur la base de la fiche du projet (adéquation avec les objectifs listés à l’article 3 et le degré d’accessibilité du projet par le plus grand nombre ). | **55 %** |
| **2- Adéquation des qualifications et références des moyens techniques et humains mis en œuvre**  |
| Analyse sur la base de la fiche technique/du descriptif des moyens humains et du matériel mobilisés pour la réalisation du projet proposé. | **30 %** |
| **3- Respect d’un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) :(Pour plus d’informations :** [**http://bit.ly/3GMmaBW**](http://bit.ly/3GMmaBW) **)** |
| Analyse sur la base de la fiche technique, en corrélation avec la page indiquée ci-dessus présentant les ODD. | **10 %** |
| **4- Prix pratiqués pour la prestation (le montant forfaitaire estimatif de chaque projet sera inférieur à 4 000 HT pour la Ville, 4 000 € HT pour l’Eurométropole ).** |
| Le prix indiqué est réputé intégrer l’ensemble des frais afférents à la préparation et la réalisation de la ou des prestation.s, toutes sujétions comprises.  | **5 %** |

**Une enveloppe globale de 40 000 € H.T pour la Ville et de 24 000 € HT pour l’Eurométropole sont affectées à cet appel à manifestation d’intérêt qui fera l’objet d’une contractualisation sous forme de marchés publics sur la base de montants forfaitaires.** Les offres de prestations déposées seront analysées à l’aune des critères ci-dessus et classées en fonction de ceux-ci :

* Le 1er critère permettra d’examiner l’originalité et l’adéquation entre la prestation proposée et les objectifs généraux de la Fête de l’Europe énoncés aux articles 1 et 3 du présent document;
* Le 2ème critère permettra d’apprécier les moyens techniques et humains déployés par le prestataire pour permettre la bonne réalisation de la prestation ;
* Le 3ème critère devra illustrer en quoi la prestation proposée contribuera à l’atteinte d’un ou plusieurs objectifs de développement durable énoncés dans la liste des ODD ci-dessus, en le ou les nommant explicitement dans l’offre déposée et en expliquant concrètement la manière dont la prestation permettra d’atteindre un ou plusieurs ODD ;
* Enfin, le 4ème critère devra permettre de comprendre le prix total de la prestation incluant l’ensemble des frais afférents à la préparation et la réalisation de celle-ci.

**2ème étape : Analyse des propositions**

**La 2ème étape de l’AMI** **comprend un possible échange avec les prestataires ayant participé à cet appel à manifestation d’intérêt puis la sélection des projets :**

Après clôture des candidatures, la Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières de la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg se réserve la possibilité de contacter les candidat.es par téléphone ou par mail, pour préciser un certain nombre de points telles que les conditions de mise en œuvre de la ou des prestation.s ou pour obtenir toute information complémentaire à la bonne compréhension des offres. Il est attendu notamment que les prestations proposées puissent être modulables et adaptables.

Au terme de ce temps d’échange, la DREIT indiquera aux candidat.e.s s’ils.elles sont retenu.e.s, et le cas échéant, pour quelle.s prestation.s.

**3ème étape : Contractualisation d’un marché public avec les candidatures retenues**

**La 3ème étape de l’AMI consistera, après le choix des propositions retenues et l’information des prestataires ayant candidaté, en une contractualisation via la conclusion d’un marché public entre la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg et les prestataires dont une ou plusieurs proposition.s aura/auront été retenue.s.**

**À l’issu de la procédure de sélection des offres, la Ville contractualisera avec les prestataires ayant déposé une offre dans le cadre du lot 1 du présent AMI, sur la base d’un acte d’engagement. Quant à l’Eurométropole de Strasbourg, elle contractualisera avec les prestataires ayant déposé une offre dans le cadre du lot 2 du présent AMI.**

Dans le cadre de sa programmation, les services de la Ville pourront proposer à deux candidat.e.s d’exécuter leur prestation dans un même lieu, au même moment, si les projets sont compatibles et après en avoir échangé avec les porteurs de projet concernés.

**Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d’une facture, saisie dans le logiciel Chorus Pro.**

**4ème étape : Évaluation de la procédure par les candidat-e-s**

**La 4e étape de l’AMI** permettra, une fois l’évènement passé, d’évaluer le projet au regard des objectifs énoncés dans la fiche de renseignement ci-jointe. L’évaluation pourra s’effectuer dans un délai de deux mois via un questionnaire transmis par la Ville de Strasbourg et l’Eurométropole de Strasbourg.

1. **Dossier de candidature**

Si la description ci-dessus vous donne envie de proposer une ou plusieurs prestations dans le cadre de l’édition 2025 de la Fête de l’Europe, le dossier de candidature doit **impérativement être** **déposé** **sur la plateforme dédiée au plus tard le 24 janvier 2025 à 12h00** (Heure de Paris), être rédigé en français et comprenant les éléments détaillés à l’article 12.

**Merci de veiller à ce que votre dossier soit complet pour permettre l’analyse de votre candidature et de votre offre.**

**Tout dossier transmis après le délai ou incomplet sera considéré irrecevable.**

Une copie du dossier de candidature pourra être transmis également par mail à : Christelle HAMM christelle.hamm@strasbourg.eu et Morgane DELPEUCH morgane.delpeuch@strasbourg.eu

Seul de dossier déposé sur la plateforme numérique dédiée sera pris en compte pour l’analyse des offres.

Pour tout renseignement complémentaire, n’hésitez pas à vous adresser à la Direction des relations européennes, internationales et transfrontalières.